

**Règlement communal concernant les émoluments administratifs
en matière d'aménagement du territoire et des constructions**

		Projet de règlement 2022			Règlement 1977		
1. Permis de construire / démolir							
	Libellé	Taxe fixe	Taxe proportionnelle		Taxe fixe	Taxe proportionnelle	
1.1	Examen de la demande et octroi du permis d'implantation (art. 119 LATC)	CHF 300.-	3 ^o /100 CFC 2	Minimum CHF 300.-
1.2	Concertation, examen préalable d'un dossier en vue de l'enquête publique	CHF 100.-	0.75 ^o /100 CFC 2	Minimum CHF 300.-
1.3	Permis de construire portant sur les nouvelles constructions, agrandissements, transformations et dépendances (frais de dossier et délivrance du permis)	CHF 500.-	3 ^o /100 CFC 2	Minimum CHF 300.-	CHF 50.-	Maximum 1 ^o /100 CFC 2	
1.4	Autorisations selon art. 68a RLATC	CHF 150.-
1.5	Objets dispensés d'enquête selon art. 72d RLATC	CHF 300.-	CHF 50.-
1.6	Enquête complémentaire (art. 72b RLATC)	CHF 250.-	3 ^o /100 CFC 2 du coût des nouveaux travaux	Minimum CHF 150.-	CHF 50.-
1.7	Prolongation du permis de construire (art. 118 al. 2 LATC)	CHF 150.--	---	---
1.8	Mise en conformité/ Régularisation (application d'une contravention selon art. 130 LATC réservée)	CHF 300.-	Selon procédure 1.2 à 1.5	
1.9	Permis de démolir	CHF 200.-	1 ^o /100 du CFC 2	Minimum CHF 300.-	CHF 50.- + frais insertion
1.10	Demande de permis retirée pendant ou après enquête publique (renonciation)	CHF 150.-	1.5 ^o /100 du CFC 2	Minimum CHF 300.-	Frais insertion
1.11	Permis refusé	CHF 200.-	1.5 ^o /100 du CFC 2	Minimum CHF 300.-
1.12	Permis non utilisé	---	Non remboursable		---	Non remboursable	
1.13	Examen d'un fractionnement parcellaire (art. 83 LATC)	CHF 200.-	---	---	---	
2. Permis d'habiter / utiliser							
	Libellé	Taxe fixe	Taxe proportionnelle	Taxe proportionnelle	Taxe fixe	Taxe proportionnelle	Taxe proportionnelle
2.1	Nouvelles constructions, agrandissements, transformations et dépendances (frais de dossier et délivrance du permis)	CHF 200.--	50 % de l'émolument « permis de construire »	Minimum CHF 150.-	CHF 30.-/visite	20 % de l'émolument « permis de construire »
3. Frais annexes							
	Libellé	Taxe fixe	Taxe proportionnelle	Taxe proportionnelle	Taxe fixe	Taxe proportionnelle	Taxe proportionnelle
3.1	Envoi d'un dossier archivé PDF	CHF 50.- Payé avant envoi	---	---	---
3.2	Frais de photocopies • 1 page A4 noir • 1 page A4 couleur • 1 page A3 noir • 1 page A3 couleur	• CHF 1.- • CHF 2.- • CHF 3.- • CHF 5.-	---	---	---
3.3	Reproduction de dossiers par un prestataire externe	CHF 50.- Payé avant envoi	Prix coûtant- selon facture du prestataire		---
3.4	Commission salubrité (par visite, facturée au destinataire)	CHF 300.-	---	---	---
3.5	Contrôle de la sécurité des travaux sur rapport intermédiaires de constat de non-conformité (art. 78 RLATC et art. 126 LATC)	CHF 200.-
4. Occupation du domaine public							
	Libellé	Taxe fixe	Taxe proportionnelle		Taxe fixe	Taxe proportionnelle	
4.1	Utilisation temporaire du domaine public : • Fouille < 5 m ² • Fouille > 5 m ² • Dépôt (installations de chantier, échafaudage, pont-roulant, camion échelle ou citerne, benne, etc. (par m ² , par jour)	CHF 100.-	• CHF 20.- forfait/jour • CHF 4.- / m ² /jour • CHF 1.- / m ² /jour	Minimum CHF 50.-	CHF 20,-	Surface occupée = CHF 1.00 / m ² /jour Fouilles, ml en long = CHF 3.00 / ml Fouilles, ml en large = CHF 5.00 / ml Fouilles, m ² = CHF 2.00 / m ² / jour	
4.2	Occupation d'une place de parc	CHF 25.-/place / jour	---	---	CHF 12.50.-/place / jour
4.3	Annonce hors délai	CHF 100.-	---	---
5. Autres autorisations							
	Libellé	Taxe fixe	Taxe proportionnelle		Taxe fixe	Taxe proportionnelle	
5.1	Permis d'installation de citernes < 6'000 lt	CHF 100.--	---		CHF 25.--	---	
5.2	Permis d'installation de citernes > 6'000 lt	CHF 200.--	---		CHF 50.--	---	
5.3	Déclaration de conformité pour les plaques professionnelles	CHF 100.--	CHF 50.- renouvellement CHF 200.- nouvelle demande de plaque	